



Comment procéder facilement à une séparation

Par **HERBERT Catherine**, le **23/09/2016** à **11:45**

Bonjour,

Faut-il obligatoirement passer par un avocat pour déclarer une séparation de droit ou de corps. Une déclaration sur l'honneur peut-elle suffir?

Merci de votre réponse

Par **youris**, le **23/09/2016** à **11:50**

bonjour,

pour répondre à votre question, il faudrait savoir si vous êtes mariés, pacsés ou concubin.
si vous êtes mariés vous pouvez divorcer ou faire une séparation de corps, avocat obligatoire.
si vous êtes pacsés, il peut être dissous de différentes manières (décès d'un partenaire, mariage d'un ou des partenaires, à la demande d'un ou des partenaires.

si vous vivez en concubinage, aucune formalité pour y mettre fin.

salutations